

NOTE PREPARATOIRE DE LA COMMISSION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA SECURITE CIVILE

DATE DE LA REUNION 24/04/2019

POINT A L'ORDRE DU JOUR

AUTEUR

Personne de contact : nom : DEVILLE Jean-François
tél : 0477/60.63.60
e-mail : pompiervolontaire@outlook.com

DEMANDE A LA COMMISSION POUR INFORMATION
D'ACCOMPAGNEMENT POUR AVIS

THEME (L. 15.05.2007, art.16) **Masse d'habillement des pompiers volontaires.**

- 1. Problématique :** Dans plusieurs postes de zones de secours, 1) les pompiers volontaires ne reçoivent pas chaque année une masse d'habillement et n'ont des fois que deux tenues de casernement (tee-shirt, pantalon, chaussure, etc...) pour partir en intervention, participer à un exercice ou pour prester en caserne et donc doit remettre plusieurs fois le même vêtement. Ils ne reçoivent pas non plus une tenue de cérémonie au début de fonction.

2) les pompiers n'ont pas l'occasion de changer leurs vêtements abîmés et interviennent des fois avec du matériel qui n'est plus conforme aux normes.
- 2. Solution(s) + motivation :** 1) Peut-être la création d'un AR comprenant l'obligation de fournir chaque année une certaine masse d'habillement au personnel volontaire (pompier/ambulancier).

2) Augmentation des subsides pour permettre aux zones de secours de fournir plus facilement des tenues au personnel volontaire.

3) Suggérer aux zones de secours (certaines le font déjà) d'avoir un système d'échange de vêtements (le personnel remettrait son équipement en caserne à la fin de sa pause ou intervention (pour ne pas ramener ça chez eux) et pourraient reprendre une tenue directement pour la prochaine garde ou intervention ce qui engendrerait des frais moindres aux zones dans l'investissement de vêtements et comme ça, le personnel volontaire aurait toujours la même masse d'habillement qu'il recevrait chaque année.
- 3. Conclusion :** Il faut ABSOLUMENT trouver une solution pour que le personnel volontaire intervienne dans des conditions optimales et en toute SECURITE.
- 4. Proposition concrète d'avis :** Augmentation des subsides et organisation d'un « magasin tournant » pour les zones de secours concernant la masse d'habillement.

ANNEXES :